

Avenant 1

Article 7.12.3 Montant des indemnités (nouvelle teneur)

Tout déplacement de service empêchant la collaboratrice de prendre ses repas ou de loger au lieu habituel donne droit sur présentation des justificatifs à des indemnités au maximum de

- a) CHF 24.- pour chaque repas principal ;
- b) jusqu'à CHF 150.- pour la nuitée et le petit-déjeuner contre quittance.

Si les indemnités fixées ne couvrent pas les dépenses effectives, la direction peut préalablement, à titre exceptionnel et dans les cas dûment motivés, autoriser des montants supérieurs.

7.12.5 Utilisation d'un véhicule à moteur privé (nouvelle teneur)

L'utilisation d'un véhicule à moteur privé dans le cadre des activités professionnelles ne peut se faire qu'avec l'autorisation préalable de la direction.

Dans ce cas, une indemnité kilométrique est versée à la collaboratrice

- a) par kilomètre parcouru en voiture :

de 1km	à 3'000 km	70 centimes
de 3'001 km	à 6'000 km	65 centimes
de 6'001 km	à 9'000 km	60 centimes
de 9'001 km		55 centimes
- b) 35 centimes par kilomètre parcouru à vélomoteur ou à motocyclette.

7.12.12 Utilisation d'un véhicule à moteur privé par le personnel intervenant à domicile (nouvelle teneur)

Dans le cadre des interventions à domicile et des déplacements professionnels, la collaboratrice utilise en principe un véhicule à moteur privé.

Dans ce cas, une indemnité kilométrique est versée à la collaboratrice

- a) par kilomètre parcouru en voiture :

de 1km	à 3'000 km	70 centimes
de 3'001 km	à 6'000 km	65 centimes
de 6'001 km	à 9'000 km	60 centimes
de 9'001 km		55 centimes
- b) 35 centimes par kilomètre parcouru à vélomoteur ou à motocyclette.

Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

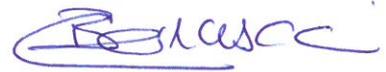
Delémont, le 19 novembre 2019

Association « La Valse du Temps »

Denis Fridez
Président

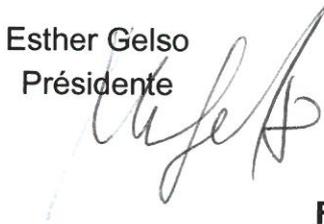


Caroline Bernasconi
Directrice

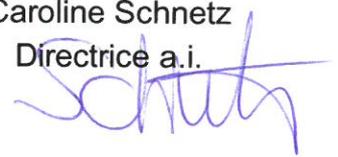


Fondation Clair-Logis

Esther Gelso
Présidente



Caroline Schnetz
Directrice a.i.



Fondation Les Cerisiers

Alain Lachat
Président



Jean-Paul Nussbaumer
Directeur



Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile (FAS)

Elodie Gigandet
Présidente



André Allematt
Directeur



Fondation du Pré Convert

Françoise Cattin
Présidente



Jean-Michel Hofmann
Directeur



Fondation Résidence la Courtine

Jean-Paul Farine
Président



Dominique Cattin Houser
Directrice



CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

Les Planchettes SA


Julien Loichat
Président


François Berret
Directeur

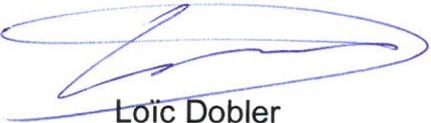
Association Suisse des Infirmières et Infirmiers (ASI)

Isabelle Gindrat
Présidente ASI NE/JU



Christelle Haussener p.o. A. Guyot
Secrétaire générale ASI NE/JU

SYNA, syndicat interprofessionnel


Loïc Dobler
Secrétaire régional

SSP

Joana Chena-Basanta
Secrétaire syndicale
